

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 49**

L'an deux mille dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents** : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42) ; MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

**Absents non représentés :**

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le .....*

*Le Maire*

**OBJET : FONCIER - Résidence Monnaie Gouverneurs – constitution d'une servitude d'accès au square public pour création d'une sortie de secours au profit de la copropriété précitée**

*Entendu le rapport de Madame Castel,*

L'ensemble immobilier constitutif de l'îlot Monnaie Gouverneurs sur lequel a été bâtie la division en volumes se compose des parcelles BX 524 (2 510 m<sup>2</sup>) et BX 564 (278 m<sup>2</sup>) (plan cadastral ci-annexé n° 1).

Le descriptif de division en volumes définitif se décline en sept lots de volumes organisés de la façon suivante :

- lot volume n° 1, propriété de la Ville de Bayonne (cave gothique et le square),
- lot volume n° 2, propriété de la copropriété résidence Monnaie-Gouverneurs (appartements, parkings, commerces),
- lot volume n° 3 lui-même divisé en lot n° 6, propriété de la ville de Bayonne (local CIAP) et en lot n° 7, propriété de la copropriété résidence Monnaie-Gouverneurs (appartements, parkings, commerces),
- lot volume n° 4, propriété commune de Bayonne (local CIAP),
- lot volume n° 5, propriété de la SCI Monnaie Gouverneurs (rue Aristide De Sousa Mendes) destinée à être rétrocédée à la Ville de Bayonne afin que cette voie soit intégrée dans le domaine public routier communal.

Dans le cadre de la finalisation du programme de travaux, il est apparu nécessaire d'instaurer une servitude de passage afin de pouvoir créer une sortie de secours au bénéfice d'un établissement recevant du public (à usage actuel de pharmacie). Celle-ci sera exclusivement réservée comme accès à un emplacement à usage de refuge (plan ci annexé n° 2).

Le fonds servant est le lot de volume n° 1 précité qui correspond à la cave gothique et au square ; le fonds dominant est le lot de volume n° 3 qui appartient à la copropriété Résidence Monnaie Gouverneurs (lots n° 163, 172, 15 et 16 de la copropriété verticale).

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la servitude avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Monnaie Gouverneurs ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

*Ont signé au registre les membres présents.*

***ADOPTION A L'UNANIMITE***

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne